

Délibération n°35

Effectif légal du conseil
communautaire :
60

Nombre de conseillers
en exercice :
60

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
58

Nombre de votants :
58

Date de convocation :
01 décembre 2021

Date d'affichage du
compte-rendu :
15 décembre 2021

**Objet : Rapport annuel
2020 sur le prix et la
qualité du service public de
prévention et de gestion
des déchets ménagers et
assimilés retraçant
l'activité du SICTOM
Pontaumur Pontgibaud**

L'AN deux mille vingt et un, le mardi 07 décembre,
le conseil communautaire, convoqué le 01 décembre 2021
s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 19 heures, sous la
présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AYNAL Jean-Paul, M BELDA José, Mme
BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BONNICHON Frédéric,
M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M
CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHANSARD Gérard, M
CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme,
Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M
DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, M
GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, Mme GRENET Michèle, M
GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine,
M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice,
M MAGNOUX André, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-
François, M MICHEL Didier, M PECOUL Pierre, M RAYNAUD Jean-
Louis, M REGNOUX Marc, Mme ROUSSEL Sandrine, Mme VAUGIEN
Evelyne, M VERMOREL Pierrick, **titulaires.**
M DAIN Denis **suppléant.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M AGBESSI Eric *a donné pouvoir* à M DUBOIS Gérard
 - M BARBECOT Jacques *a donné pouvoir* à M GAUTHIER Patrice
 - M BEAURE Nicolas *a donné pouvoir* à M GAUTHIER Patrice
 - M BOISSET Jean-Pierre *a donné pouvoir* à M PECOUL Pierre
 - M CHAUVIN Lionel *a donné pouvoir* à M BONNICHON Frédéric
 - Mme DUPONT Laurence *a donné pouvoir* à M DERSIGNY Eric
 - Mme MARTINHO Corinne *a donné pouvoir* à M MAGNET Fabrice
 - Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie *a donné pouvoir* à M
CHASSAING Pierre
 - Mme NIORT Nathalie *a donné pouvoir* à M BOUCHET Boris
 - Mme PANIAGUA Murielle *a donné pouvoir* à M REGNOUX Marc
 - Mme PERRETON Régine *a donné pouvoir* à M BELDA José
 - Mme PIRES-BEAUNE Christine *a donné pouvoir* à M DUBOIS Gérard
 - M RAYMOND Vincent *a donné pouvoir* à M BELDA José
 - M ROUGEYRON Denis *a donné pouvoir* à Mme DE MARCHI
Véronique
 - Mme VEYLAND Anne *a donné pouvoir* à Mme VAUGIEN Evelyne
 - M VILLAFRANCA Grégory *a donné pouvoir* à M DEAT Alain
 - M WEINMEISTER Nicolas *a donné pouvoir* à Mme HOARAU
Catherine
 - M IMBERT Didier conseiller communautaire unique de Clerlande,
remplacé par M DAIN Denis, conseiller communautaire suppléant
- Absents :*
- M GRENET Daniel
 - M THEVENOT Laurent

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M MICHEL Didier

Rapport n°35 - Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés retraçant l'activité du SICTOM Pontaumur Pontgibaud

Vu le Code Général des Collectivité territoriales et notamment les articles L 5211-39 et D 2224-1 ;
Vu l'arrêté préfectoral n°17-02555 portant transformation de la communauté de communes Riom Limagne et Volcans (RLV) en communauté d'agglomération ;
Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV) ;
Vu les statuts du SICTOM Pontaumur Pontgibaud ;

Considérant le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers transmis par le SICTOM Pontaumur Pontgibaud ;
Considérant que le rapport transmis par le SICTOM Pontaumur Pontgibaud a été présenté à la Commission local des services publics locaux réunie le 25 novembre 2021 ;

Le conseil communautaire, sur proposition du Président, prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers, annexé, établi par le SICTOM Pontaumur Pontgibaud, pour l'exercice 2020.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 08 décembre 2021***

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

SICTOM



PONTAUMUR / PONTGIBAUD

Envoyé en préfecture le 02/11/2021

Reçu en préfecture le 02/11/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 063-256301185-20211013-2021_26-DE

Année 2020

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Décret n°2000-404 du 11 MAI 2000 – MATE



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20211207-DELIB2021120735-DE
Date de télétransmission : 23/12/2021
Date de réception préfecture : 23/12/2021

37 Route de Pulvérières - Le Vauriat
44100 SAINT-DOURS LES ROCHES

Tél : 04.73.73.16.83

Mail : accueil@sictompmp.fr

Site internet : www.sictompontaumurpontgibaud.fr

Version I

08/10/2021

SOMMAIRE

I CONTEXTE	3
I.1. Présentation : coopération intercommunale	3
I.2. Compétences exercées dans le domaine des déchets	5
I.3. Modalités d'exploitation du service	6
I.4. Emplois	6
I.5. Les marchés de fournitures	7
I.6. La gestion des déchèteries	7
II INDICATEURS TECHNIQUES	7
II.1. La collecte des déchets ménagers	7
II.1.1. Les collectes en porte à porte et en bacs de regroupements	7
II.1.1.a. Présentation	7
II.1.1.b. Modalités	9
II.1.1.c. Fréquence de collecte	9
II.1.1.d. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab)	9
II.1.2. La collecte des emballages en Apport Volontaire	10
II.1.2.a. Présentation	10
II.1.2.b. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab/an)	10
II.1.3. La collecte en déchèterie	12
II.1.3.a. Présentation	12
II.1.3.b. Horaires d'ouverture	12
II.1.3.c. Conditions d'accès	12
II.1.3.d. Quantités collectées (en tonne)	13
II.1.4 Gravats	13
II.1.5. La collecte des D.A.S.R.I.	14
II.1.5.a. Présentation	14
II.1.5.b. Quantités collectées	14
II.1.6 La collecte des textiles	14
II.1.6.a. Présentation	14
II.1.6.b. Quantités collectées	14
II.2. Le transfert et le transport	15
II.2.1. Le transfert	15
II.2.2. Le transport	16
II.3. Le traitement	16
II.3.1. Le Pôle VERNEA	16
II.3.2. L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)	16
II.3.3. La valorisation biologique	17
II.3.3.1. La mise en œuvre de la plateforme de broyage de Saint Ours	17

II.3.4. Les déchets des déchèteries	18
II.3.5. Le centre de tri	19
II.3.5.a. Localisation des repreneurs	19
II.3.5.b. Quantités traitées (en tonne)	19
III INDICATEURS FINANCIERS	19
III.1. Modalités de financement du service	19
III.1.1. Contribution des particuliers	19
III.1.2. Contribution des usagers autres que particuliers	20
III.1.3. Autres recettes	20
III.2 Indicateurs financiers du service	21
III.2.1. Dépenses de fonctionnement	21
III.2.2. Recettes de fonctionnement	21
IV LES CHIFFRES CLES	25
IV.1. Quantités collectées à domicile et en Apport Volontaire	25
IV.2. Quantités collectées en déchèteries	26
IV.3. Quantités totales des déchets ménagers et assimilés (en tonnes)	27
IV.4. Quantités totales des DMA (en kg/hab/an)	27
IV.5. Coût moyen du service par habitant	27
IV.6. Contribution moyenne par habitant	28
V MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT	28
V.1. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité	28
V.1.1. Prévention de la production de déchets	28
V.1.1.a. Réduction de la production de biodéchets	28
V.1.1.b. Réduction de la production de déchets végétaux	29
V.1.1.c. Lutte contre le gaspillage alimentaire (LGA)	32
V.1.1.d. Réduction des emballages et papiers	33
V.1.1.e. Sensibilisation des scolaires	33
V.1.1.f. Mieux valoriser les déchets des déchèteries	34
V.1.1.g. Economie circulaire	35
V.1.1.h. Développer les éco-événements	35
V.1.2. Protection de l'air sur l'ISDND	36
V.1.3. Protection de l'eau sur l'ISDND	36
V.1.4. Protection des paysages	36
V.2. Information et surveillance	36
VI CONCLUSIONS	36

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Décret n°2000-404 du 11 MAI 2000 – MATE

Année 2020

I CONTEXTE

Le présent rapport a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs à la qualité et au prix du service public d'élimination des déchets ménagers du SICTOM Pontaurum Pontgibaud pour l'exercice 2020.

I.1. Présentation : coopération intercommunale

Le SICTOM Pontaurum Pontgibaud est un EPCI de 33 communes, constitué de 3 Communautés de Communes et de la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (pour les communes de Pulvérières et de Saint Ours les Roches), la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans (pour les communes de Bromont Lamothe, la Celle Chapdes Beaufort, Cisternes la Forêt, Combrailles, Condat en Combrailles, Fernoël, Giat, La Goutelle, Landogne, Miremont, Montel de Gelat, Montfermy, Pontaurum, Pontgibaud, Puy Saint Gulmier, Saint Avit, Saint Etienne des Champs, Saint Hilaire les Monges, Saint Jacques d'Ambur, Saint Pierre le Chastel, Tralaigues, Villossanges et Voingt) et la Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge (pour les communes des Ancizes Comps et de Saint Georges de Mons) et la communauté de communes Dôme Sancy Artense (Aurières, Ceysat, Gelles, Nébouzat et Saint Bonnet près Orcival).

Le SICTOM Pontaurum Pontgibaud regroupe 33 communes pour environ 78 800 hectares et compte 18 223 habitants.

Le Syndicat a pour **mission** de mettre en place pour l'ensemble des habitants de son territoire un système maîtrisé de collecte et de traitement des ordures ménagères, dans le respect des lois françaises et européennes :

- ⇒ La collecte des ordures ménagères résiduelles en bacs de regroupement ou en bacs individuels,
- ⇒ La collecte des emballages recyclables collectés en Points d'Apport Volontaire ou en bacs de regroupement ou en bacs individuels,
- ⇒ La collecte en déchèterie des déchets encombrants, gravats, cartons, ferraille, bois, déchets verts, déchets toxiques et des déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)...
- ⇒ L'exploitation, pour le compte du VALTOM, du centre de transfert et de la plateforme de broyage de Saint Ours et le suivi de la post-exploitation de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Miremont,
- ⇒ La mise en place du Programme Local Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) : réduction de la production de déchets ménagers (signature d'un CODEC avec le VALTOM),

Le transfert et le traitement des déchets ménagers et assimilés sont assurés par

le VALTOM
Accès en préfecture : 063-256301185-20211013-2021_26-DE
Date de télétransmission : 23/12/2021
Date de réception préfecture : 23/12/2021

Le territoire desservi est constitué des communes suivantes (population municipale légale, recensement INSEE en vigueur, publiée au 1^{er} janvier 2021) :

Commune	Pop. Municipale (SC) au 01/01/2021
ANCIZES COMPS (LES)	1 652
AURIERES	346
BROMONT LAMOTHE	977
CELLE LA	81
CEYSSAT	695
CHAPDES BEAUFORT	1 117
CISTERNES LA FORET	462
COMBRAILLES	218
CONDAT EN COMBRAILLE	417
FERNOEL	132
GELLES	968
GIAT	807
GOUTELLE LA	625
LANDOGNE	234
MIREMONT	296
MONTEL DE GELAT	432
MONTFERMY	227
NEBOUZAT	842
PONTAUMUR	639
PONTGIBAUD	761
PULVERIERES	406
PUY SAINT GULMIER	154
SAINT AVIT	226
SAINT BONNET PRES ORCIVAL	500
SAINT ETIENNE DES CHAMPS	138
SAINT GEORGES DE MONS	1 946
SAINT HILAIRE LES MONGES	87
SAINT JACQUES D AMBUR	277
SAINT OURS	1 650
SAINT PIERRE LE CHASTEL	439
TRALAIGUES	78
VILLOSSANGES	363
VOINGT	31
TOTAL	18 223



I.2. Compétences exercées dans le domaine des déchets

Compétences	Compétences exercées au 31 décembre 2017		Compétences transférées		
	Depuis	Depuis le...	Nom de la Collectivité à laquelle vous avez transféré la compétence		
Collectes OMR	<input checked="" type="checkbox"/>	1983	<input type="checkbox"/>	.../.../...	...
Collectes sélectives	<input checked="" type="checkbox"/>	1983	<input type="checkbox"/>	.../.../...	...
Déchèterie	<input checked="" type="checkbox"/>	1983	<input type="checkbox"/>	.../.../...	...
Transfert	<input type="checkbox"/>	1983	<input checked="" type="checkbox"/>	01/01/2014	Transférée au VALTOM
Traitement	<input type="checkbox"/>	1983	<input checked="" type="checkbox"/>	01/01/2014	Transférée au VALTOM

Accusé de réception en préfecture
 063-200070753-20211207-DELIB2021120735-DE
 Date de télétransmission : 23/12/2021
 Date de réception préfecture : 23/12/2021



I.3. Modalités d'exploitation du service

Nature du service	Mode de gestion	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Prestataire
Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles	Régie depuis le 1/01/2014			
Collecte sélective des emballages bacs jaunes	Régie depuis le 1/01/2014			
Collecte sélective en Apport Volontaire	Prestation de service	1/01/2020	31/12/2020 (renouvelable jusqu'au 31/12/2022)	PAPREC Auvergne ECHALIER
Déchèteries (accueil)	Régie			
Déchèteries (transfert des déchets)	Prestation de service	1/01/2018	31/12/2020 (renouvelable jusqu'au 31/12/2021)	PAPREC Auvergne ECHALIER
Déchèteries (traitement des déchets)	Compétence transférée au VALTOM			
Tri des emballages	Compétence transférée au VALTOM			
Stockage en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux	Compétence transférée au VALTOM, exploitation en Régie par le biais d'une convention avec le VALTOM			

I.4. Emplois

Nombre d'agents affectés au service de collecte en bacs (OMR et sélective)/transfert en équivalents temps plein :

	Nombre total d'agents
Agents de la collectivité	9 ETP
Agents du/des prestataires	0 ETP

Nombre d'agents affectés au gardiennage des déchèteries :

	Nombre total d'agents
Agents de la collectivité	4,2 ETP
Agents du/des prestataires	0 ETP



I.5. Les marchés de fournitures

Objet de la prestation	Nom du prestataire
Fourniture de bacs d'ordures ménagères	SULO
Fourniture de bacs de collecte sélective	SULO
Fourniture des containers enterrés	Non concerné
Fournitures des points d'apport volontaire	SULO / Temaco

I.6. La gestion des déchèteries

Le SICTOM a repris en régie l'accueil et l'exploitation des hauts de quais de ses déchèteries au 1^{er} octobre 2009.

La gestion des bas de quais (transfert des déchets) est toujours assurée en prestation privée par le SICTOM. Depuis le 1^{er} janvier 2014, le transfert des bennes jusqu'aux centres de traitement reste à la charge du SICTOM, mais le traitement est assuré par le VALTOM.

Lieu d'implantation de la déchèterie	Mode de gestion bas de quai	Date du début de contrat	Date de fin du contrat
Ancizes Comps (Les)	Prestation privée	1/01/2018	31/12/2020 (renouvelable jusqu'au 31/12/2021)
Giat	Prestation privée	1/01/2018	31/12/2020 (renouvelable jusqu'au 31/12/2021)
Pontaurmur	Prestation privée	1/01/2018	31/12/2020 (renouvelable jusqu'au 31/12/2021)
Saint Ours les Roches	Prestation privée	1/01/2018	31/12/2020 (renouvelable jusqu'au 31/12/2021)

II INDICATEURSTECHNIQUES

II.1. La collecte des déchets ménagers

II.1.1. Les collectes en porte à porte et en bacs de regroupements

II.1.1.a. Présentation

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le SICTOM a repris en régie la collecte des ordures (ordures ménagères résiduelles et emballages).

⇒ Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées en bacs de regroupement sur la majorité des communes. Seuls les bourgs des communes des Ancizes-Comps et de Saint-Georges de

Mons sont équipés de bacs individuels.

Accueil des citoyens
 063-200070753-20211207-DELIB2021120735-DE
 Date de télétransmission : 23/12/2021
 Date de réception préfecture : 23/12/2021



Les déchets collectés sont acheminés vers le centre de transfert du Vauriat, sur la commune de Saint Ours les Roches, pour être compactés dans des bennes. Ils sont ensuite transférés par l'entreprise Echalié Paprec Auvergne vers le Pôle de Valorisation Vernéa.

⇒ **Collecte sélective des emballages**

La collecte sélective des emballages recyclables (papier, carton, journaux magazines, briques alimentaires, bouteilles et flacons plastique, canettes de boisson, boîtes de conserve) est organisée de deux façons.

Les bourgs des Ancizes Comps et de Saint Georges de Mons sont équipés de bacs individuels et la collecte s'effectue en porte à porte et pour une autre partie du territoire, la collecte est organisée avec des bacs de regroupement à couvercles jaunes.

Les emballages issus de la collecte sélective en porte à porte ou en bacs de regroupement sont acheminés via le Centre de Transfert de Saint Ours jusqu'au centre de tri d'Echalié Paprec Auvergne à Clermont Ferrand.

La collecte sélective

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.
- les papiers et cartons d'emballages,
- les bouteilles et flacons en plastique,
 - les briques alimentaires,
- les emballages métalliques en acier et en aluminium

Les ordures ménagères

Par ordures ménagères brutes et résiduelles, il faut entendre :

- les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux, débris de verres, de chiffon, de vaisselle, cendres, feuilles, etc.
- les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux déposés dans les bacs.
- les déchets provenant des écoles, des casernes, hôpitaux, hospices, etc.

Ne sont pas compris dans cette dénomination :

Les déblais, gravats, débris provenant des travaux publics et particuliers ainsi que les déchets contaminés issus des hôpitaux ou cliniques, les déchets provenant des abattoirs, les déchets inflammables, etc.



II.1.1.b. Modalités

Les habitants disposent principalement de **bacs de regroupements gris à couvercle vert** pour déposer leurs ordures ménagères résiduelles.

Pour ce qui concerne les collectes en porte à porte sur les bourgs des Ancizes Comps et de Saint Georges de Mons, des bacs individuels sont proposés aux usagers.

II.1.1.c. Fréquence de collecte

La collecte des ordures ménagères est passée à une fois par semaine pour toutes les communes du SICTOM en février 2010, afin d'harmoniser le service de collecte, en vue de la mise en place de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN / SEMI URBAIN/ RURAL	Toute l'année	1 fois par semaine	Toutes les communes

Elle a lieu du lundi au jeudi entre 4h00 et 12h45 ou de 13h15 à 22h00, sans variation de fréquence sur l'année.

La collecte sélective :

Elle a lieu pour les communes équipées en bacs à couvercle jaunes (Aurières, Les Ancizes Comps, Bromont Lamothe, Ceysnat, Chapdes Beaufort, La Goutelle, Gelles, Giat, Pontaurum, Pontgibaud, Pulvérières, Nébouzat, Saint Bonnet Prés Orcival, Saint Georges de Mons, Saint Ours les Roches, Saint Pierre le Chastel), tous les 15 jours.

Les bacs jaunes sur la commune de Miremont ont été enlevés, au profit de mise en place de nouveaux points propres. Toutes les autres communes du territoire bénéficient d'une collecte des emballages en Apport Volontaire.

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN/SEMI URBAIN/RURAL	Toute l'année	1 fois tous les 15 jours	11 151 hab.

II.1.1.d. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab.)

Matériaux collectés	2019	2020	Evolution
Ordures ménagères Assimilées Résiduelles	4 078 t (224,09 Kg/hab.)	4 108 t (225,43 Kg/hab.)	+ 0,74 %
Collecte sélective sur 16 communes (11 151 hab. en 2020)	534 t (47,88 kg/hab. desservi) (29,34 kg/hab. SICTOM)	531 t (47,62 kg/hab. desservi) (29,14 kg/hab. SICTOM)	-0,56 %
Total	4 612 t	4 639 t	+ 0,59 %

On constate une légère augmentation du tonnage des ordures ménagères malgré une tendance à la baisse depuis ces dernières années, qui peut s'expliquer par les différents confinements mis en place durant la crise sanitaire de 2020.

Accusé de réception en préfecture
 06/12/2021 à 10h02
 Date de télétransmission : 23/12/2021
 Date de réception préfecture : 23/12/2021



II.1.2. La collecte des emballages en Apport Volontaire

II.1.2.a. Présentation

La collecte sélective des emballages recyclables se fait principalement par Apport Volontaire (Point Propre) sur une partie du territoire.

Le SICTOM assure la collecte en Apport Volontaire, ainsi que le transport et l'évacuation des déchets d'emballages ménagers recyclables, jusqu'au centre de tri, en prestation de service par les Etablissements PAPREC Auvergne ECHALIER (63).

Une soixantaine de points propres sont répartis sur le territoire du SICTOM. Pour le verre, des colonnes isolées supplémentaires (une soixantaine) sont dispersées sur les communes.

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.
- les papiers et cartons d'emballages,
- les bouteilles en plastique, les briques alimentaires et les emballages en acier,
- les emballages en verre,
- l'huile de vidange et les bidons usagés.

Des conteneurs sont placés sur le domaine public ou privé. Ils sont répartis en fonction de la densité de la population et de critères liés au stationnement, à l'éloignement des habitations, à la largeur du trottoir, etc.

Les fréquences de collecte sont adaptées à l'utilisation des points. Elles se font du lundi au vendredi.

II.1.2.b. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab./an)

Matériaux collectés	Nb points de collecte 2020	2019	2020	Evolution
Verre	141	660t (36,27 kg/hab.)	715 t (39,24 kg/hab.)	+ 8,33 %
Papier-carton	58	158 t (22,42 kg/hab. desservi) (8,68 kg/hab. SICTOM)	148 t (21,00 kg/hab. desservi) (8,12 kg/hab. SICTOM)	- 6,33 %
Corps creux divers	59	48 t (6,81 kg/hab. desservi) (2,64 kg/hab. SICTOM)	50 t (7,09kg/hab. desservi) (2,74 kg/hab. SICTOM)	+ 4,17 %
Huile moteur	22	9 t	19 t	111,11 %
TOTAL		875 t	932 t	+ 6,51 %

Malgré la crise sanitaire de 2020, la collecte des emballages a toujours été assurée. De manière générale, les résultats de la collecte en Apport Volontaire sont en stagnation, sauf pour la collecte du verre qui est en augmentation.

Accusé de réception en préfecture
 063-200070753-20211207-DELIB2021120735-DE
 Date de télétransmission : 23/12/2021
 Date de réception préfecture : 23/12/2021



La collecte de l'huile moteur connaît une forte augmentation en 2020, car 5 colonnes ont été vidées puis démantelées.

Les Résultats de l'Apport Volontaire commune par commune ont été établis en cumulant pour chaque commune, les tonnages de cartons et journaux, d'emballages recyclables et de verre collectés pendant l'année 2020.

Les résultats obtenus dans le tableau ci-contre représentent donc le nombre de kilogrammes de matériaux collectés par habitant concerné par l'apport volontaire, pour l'année 2020. Les ratios sur les 4 communes ayant une déchèterie ne sont pas représentatifs compte tenu de l'apport d'usagers d'autres communes.

Communes	Population		CORPS CREUX		JOURNAUX CARTONS		VERRE		Evolution ratio global/2019
	Municipale	En PAV (estimée)	Données en kg	Ratio hab. (en kg)	Données en kg	Ratio hab. (en kg)	Données en kg	Ratio hab. (en kg)	
AURIERES	346	106	585	5.52	1 485	14.01	15 640	45.20	4.85
BROMONT LAMOTHE	977	300	1 855	6.18	4 980	16.60	32 630	33.40	-5.78
CEYSSAT	695	243	1 620	6.67	4 485	18.46	28 790	41.42	1.39
CHAPDES BEAUFORT	1 117	313	3 270	10.45	8 370	26.74	35 065	31.39	6.37
CISTERNES LA FORET	462	462	2 225	4.82	6 010	13.01	12 535	27.13	3.72
COMBRAILLES	218	218	1 000	4.59	2 190	10.05	5 265	24.15	2.87
CONDAT EN CLLES	417	417	2 025	4.86	5 680	13.62	13 345	32.00	6.64
FERNOEL	132	132	850	6.44	2 650	20.08	4 825	36.55	16.27
GELLES	968	233	1 395	5.99	4 165	17.88	32 135	33.20	2.59
GIAT	807	221	3 080	13.94	13 070	59.14	36 520	45.25	3.43
LA CELLE D'AUVERGNE	81	81	400	4.94	1 280	15.80	3 155	38.95	6.24
LA GOUTELLE	625	271	1 715	6.33	3 870	14.28	18 525	29.64	1.65
LANDOGNE	234	234	1 420	6.07	3 555	15.19	9 075	38.78	9.10
LES ANCIZES COMPS	1 652	345	3 125	9.06	12 260	35.54	69 685	42.18	-4.92
MIREMONT	296	250	2 155	8.62	5 235	20.94	18 310	61.86	-1.95
MONTEL DE GELAT	432	432	2 155	4.99	5 735	13.28	17 035	39.43	5.56
MONTFERMY	227	227	1 020	4.49	2 690	11.85	7 105	31.30	0.76
NEBOUZAT	842	166	985	5.93	3 405	20.51	32 800	38.95	3.32
PONTAUMUR	639	231	3 740	16.19	13 095	56.69	37 155	58.15	-2.03
PONTGIBAUD	761	115	1 075	9.35	2 880	25.04	35 940	47.23	-7.81
PULVERIERES	406	93	405	4.35	1 395	15.00	14 625	36.02	1.23
PUY ST GULMIER	154	154	710	4.61	2 275	14.77	5 430	35.26	10.49
SAINT AVIT	226	226	1 365	6.04	3 405	15.07	7 375	32.63	3.72
SAINT BONNET PRES ORCIVAL	500	88	765	8.69	2 175	24.72	20 115	40.23	7.32
SAINT ETIENNE DES CHAMPS	138	138	635	4.60	1 660	12.03	3 120	22.61	2.13
SAINT GEORGES DE MONS	1 946	0					69 835	35.89	1.80
SAINT HILAIRE LES MONGES	87	87	540	6.21	2 015	23.16	4 130	47.47	22.55
SAINT JACQUES D'AMBUR	277	277	1 940	7.00	6 325	22.83	12 920	46.64	-7.70
SAINT OURS LES ROCHES	1 650	366	3 530	9.64	9 640	26.34	69 360	42.04	0.76
SAINT PIERRE LE CHASTEL	439	150	1 060	7.07	3 265	21.77	19 975	45.50	0.93
TRALAIGUES	78	78	535	6.86	1 480	18.97	3 970	50.90	1.47
VILLOSSANGES	363	363	1 940	5.34	5 245	14.45	15 595	42.96	5.81
VOINGT	31	31	280	9.03	1 190	38.39	1 670	53.87	32.81
Moyenne SICTOM	18 223	7 047	49 400	7.01	147 160	20.88	713 655	39.16	1.64

Accusé de réception en préfecture
 063-200070753-20211207-DELIB2021120735-DE
 Date de télétransmission : 23/12/2021
 Date de réception préfecture : 23/12/2021

II.1.3. La collecte en déchèterie

II.1.3.a. Présentation

Le SICTOM compte 4 déchèteries sur l'ensemble de son territoire (Les Ancizes, Giat, Pontaumur, Saint Ours).



Elles sont accessibles aux habitants des 33 communes ainsi qu'aux habitants du canton d'Herment et de la commune de Mazayes (convention passée avec le SMCTOM de la Haute Dordogne) et aux habitants de la Communauté de Communes Marche en Combraille en Aquitaine pour une partie de ses communes (convention).

II.1.3.b. Horaires d'ouverture

Lieu d'implantation	Horaires d'ouverture	
	Jours	Heures
Ancizes Comps	Tous les jours sauf dimanche et jours fériés	9h à 12h - 14h à 18h
Giat	Du lundi au mercredi et du vendredi au samedi Fermée jeudi, dimanche et jours fériés	9h à 12h - 14h à 18h
Pontaumur	Du lundi au mardi et du jeudi au samedi Fermée mercredi, dimanche et jours fériés	9h à 12h - 14h à 18h
Saint Ours	Le Lundi et du mercredi au samedi Fermée mardi, dimanche et jours fériés	9h à 12h - 14h à 18h

II.1.3.c. Conditions d'accès

- Pour les Particuliers : gratuit, inclus dans la REOM,
- Pour les Professionnels : gratuit, l'accès et l'utilisation sont inclus dans la REOM.

L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 t et les apports sont réglementés pour permettre l'évacuation des bennes en période de forte affluence.

Depuis le 1^{er} octobre 2018, le contrôle d'accès et de gestion informatisée des déchèteries est mis en place sur les 4 déchèteries.

Une carte d'accès individuelle et gratuite valable pour l'ensemble des déchèteries du SICTOM est délivrée aux usagers par le SICTOM Pontaumur Pontgibaud. L'accès à la déchèterie est soumis au contrôle effectué par l'agent de la déchèterie du badge d'accès. A chaque utilisation de la carte d'accès, les heures de passage, le nom de l'utilisateur ainsi que la nature et le volume estimé des déchets sont enregistrés.

Les badges sont fournis gratuitement aux usagers du SICTOM suite à une demande préalable faite par internet ou par coupon réponse auprès du SICTOM. La perte ou le vol du badge doit être immédiatement signalé à la collectivité. La délivrance d'un nouveau badge entrainera un coût de 2,5 € pour les particuliers et de 5 € pour les professionnels.

II.1.3.d. Quantités collectées (en tonne)

		2019 (en tonnes)	2020 (en tonnes)	Evolution en %
Déchets valorisés	Déchets verts	795	654	-17,74 %
	Matériaux d'exploitation	néant	néant	néant
	Bois	661	604	-8,62 %
	Ferrailles	147	194	+31,97 %
	Gros cartons	194	175	-9,79 %
	Papier Journaux	Inclus dans la collecte PAV		
	Verre			
	Pneus	74	65	-12,16 %
	Huile de vidange	Inclus dans la collecte PAV		
	Batterie	5,65	10,33	+ 82,83 %
	Huile alimentaire	néant	néant	néant
	Piles	5,6	7,1	+ 26,79 %
	D.E.E.E.	173	193	+ 11,56 %
	Corps creux divers	Inclus dans la collecte PAV		
	Lampes et tubes fluorescents	1	0,57	-43,00 %
	Cartouches encre	Non connu	Non connu	Néant
	Radiographies	0,06	0,04	- 33,33 %
	Gravats valorisés en ISDND/BTP	810	849	+ 4,81 %
	Déchets d'ameublement	245	323	+ 31,84 %
	Placoplatre	15,24	14,26	-6,43 %
	Déchets toxiques	56	57	+ 1,79 %
	DAE valorisés	néant	néant	néant
Encombrants valorisés	980	1 183	+ 20,71 %	
Sous total	4 163	4 329	+ 3,99 %	
Déchets non valorisés	Gravats non valorisés	0	0	0
	DIB non valorisés	néant	néant	néant
	Encombrants	115	112	- 2,61 %
	Amiantes cimentée	néant	néant	néant
	Déchets de soins (D.A.S.R.I.)	0,34	0,37	+8,82 %
	Sous total	115	112	-2,61 %
Total des apports		4 278 t 235,07 Kg/hab.	4 441 t 243,70 Kg/hab.	+ 3,81 %

II.1.4 Gravats

Mode de collecte : en benne en déchèterie

Déchèteries : 849 tonnes

Mode de valorisation : Matériaux de couverture ou utilisation en couche de fondation routière

Tonnages de gravats	Destination	Utilisation
265 tonnes	ISDND de Puy Long	Matériaux de couverture
584 tonnes	COLAS Gerzat	Utilisés en couche de fondation routière

II.1.5. La collecte des D.A.S.R.I.

II.1.5.a. Présentation

La collecte des déchets de soins des particuliers (de type coupants, piquants, tranchants) est mise en place depuis 2007.

Les pharmaciens du territoire participent à cette action en distribuant une boîte hermétique aux patients réalisant eux-mêmes leurs soins à domicile. Cette boîte est destinée aux seuls déchets coupants et piquants. Une fois le contenant plein, il peut être rapporté dans l'une des déchèteries du SICTOM afin d'être traité en toute sécurité.

Le SICTOM a contractualisé avec l'éco-organisme DASTRI agréée pour la collecte des D.A.S.R.I.

Les déchets de soins sont collectés par la Boîte à papiers (87).

II.1.5.b. Quantités collectées

Type d'emballages	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution
Tonnes	0,32	0,69	0,31	0,41	0,29	0,34	0,37	+ 0,09 %

II.1.6 La collecte des textiles

II.1.6.a. Présentation

La collecte des textiles a été mise en place progressivement sur le territoire.

En 2020, 22 points de collecte (avec parfois plusieurs colonnes) sont répartis sur le SICTOM. L'emplacement des colonnes est disponible dans l'onglet prévention du site internet du SICTOM.

II.1.6.b. Quantités collectées

Collecte en PAV	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution
Le relais (9 colonnes)	30 t	29 t	29 t	31 t	33 t	23 t	-30,30 %
Emmaüs (16 colonnes)	62 t	67 t	102 t	74 t	75 t	62 t	-17,33 %
Total	92 t	96 t	131 t	105 t	108 t	85 t	-21,33 %

Accusé de réception en préfecture
 063-200070753-20211207-DELIB20211207351DE
 Date de télétransmission : 23/12/2021
 Date de réception préfecture : 23/12/2021

II.2. Le transfert et le transport

II.2.1. Le transfert

Depuis l'automne 2013, le pôle de valorisation et de traitement des déchets Vernéa est en service et l'ensemble des ordures ménagères résiduelles produites par les ménages Puydinois sont désormais acheminées sur cette installation.

Par conséquent, le VALTOM, Syndicat départemental pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés auquel adhère le SICTOM Pontaumur-Pontgibaud a élaboré un vaste projet départemental de transport ayant pour objectif de réduire l'impact environnemental ainsi que les coûts liés au transport des déchets ménagers.



Ce sont une dizaine de centre de transfert qui sont en service dans le département du Puy-de-Dôme.

Concernant le territoire du SICTOM Pontaumur-Pontgibaud, c'est sur la commune de Saint-Ours les Roches, au lieu-dit « Le Vauriat » qu'a été construit le

centre de transfert. Celui-ci est opérationnel depuis le mois d'avril 2014.

Ce site a été choisi en raison de sa proximité avec la ligne ferroviaire dans le cas où le transport par rail serait privilégié dans l'avenir.

En pratique, les bennes, à l'issue de leur tournée quotidienne, se rendent sur ce site, sont pesées à leur arrivée et sont ensuite dirigées vers un poste de vidage adapté aux déchets transportés.

Le vidage se fait de façon gravitaire dans une trémie permettant de diriger les déchets dans des caissons étanches situés en contrebas de la zone de déversement. Les déchets (OMR ou emballages) sont ensuite poussés et compactés dans ces caissons à l'aide d'un compacteur fixe et sont transportés par porteur jusqu'au pôle de traitement adapté.



Bas de quai

Les élus du SICTOM Pontaumur Pontgibaud ont profité de ce projet dans le cadre de la reprise en régie de la collecte des ordures ménagères depuis le 1er janvier 2014 pour adjoindre au centre de transfert les garages qui permettent d'héberger les véhicules de collecte et depuis juin 2017, les bureaux du SICTOM ont également été installés dans une travée du garage.



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20211207-DELIB2021120735-DE
Date de télétransmission : 23/12/2021
Date de réception préfecture : 23/12/2021



Localisation du centre de transfert	Tonnes transférées (t/an)	Compactage (oui/non)	Type
Saint Ours le Vauriat	4 639 t	oui	Route

Le transfert par bennes compactées permet de diminuer les émissions de CO₂.

II.2.2. Le transport

En sortie des transferts, les déchets sont acheminés par route vers les centres de traitements suivants :

Centre de transfert	Centre de traitement	Nom du transporteur	Distance au centre de traitement en km	Tonnages Transportés en Tonnes /an
St Ours les Roches	Vernéa	ECHALIER	34 km	4 108
St Ours les Roches	Centre de tri	ECHALIER	33 km	531

II.3. Le traitement

II.3.1. Le Pôle VERNEA

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les Ordures Ménagère Résiduelles du SICTOM sont acheminées sur le Pôle Vernéa. Elles subissent au préalable un tri mécano-biologique, une partie est valorisée énergétiquement (70 %) et une autre partie est stabilisée puis enfouie à l'ISDND de Puy Long (30%).

Les encombrants du SICTOM sont également acheminés à Vernéa depuis le 1^{er} avril 2017.

II.3.2. L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)

L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux se situe sur la commune de Miremont. L'exploitation du centre de stockage de classe 2 soumis aux prescriptions de l'arrêté préfectoral n°08/00022 du 3 janvier 2008, est arrêtée depuis le 31 mars 2017.

En application de l'article 2 des statuts du VALTOM, le VALTOM s'est vu mettre à disposition l'ISDND depuis le 1^{er} janvier 2014, et il en est devenu le gestionnaire.

Cependant, il a confié la post-exploitation de l'ISDND par le biais d'une convention au SICTOM. Toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont remboursées par le VALTOM au SICTOM.

Accusé de réception en préfecture
 063-200070753-20211207-DELIB2021120735-DE
 Date de télétransmission : 23/12/2021
 Date de réception préfecture : 23/12/2021

Le SICTOM s'acquitte maintenant d'un coût à la tonne entrante à VERNEA, pour la totalité de ses encombrants transportés.

II.3.3. La valorisation biologique

II.3.3.a. La plateforme de broyage de Saint Ours

La plate-forme de broyage de Saint Ours permet de stocker puis de broyer les produits végétaux (tontes, branchages, tailles de haies, feuilles mortes) collectés dans les différentes déchèteries du SICTOM, produits par les services municipaux, et les professionnels.



En 2020, la quantité de déchets verts déposés est de **764** tonnes.

Cela permet de réduire considérablement le transport des déchets qui partent jusqu'à la plate-forme de compostage ECOVERT à Lempty (63). Dans le même temps, le VALTOM privilégie le traitement localement en développant le co-compostage. Ainsi en 2020, 56 % du broyat a été transporté chez deux à trois agriculteurs, à Saint Pierre le Chastel et Pulvrières.

Du compost produit sur la plate-forme de Lempty est disponible régulièrement gratuitement et en vrac sur la plate-forme de Saint Ours et sur les autres déchèteries du SICTOM.

Quantités entrantes (en tonne)

	Lieu	Propriétaire	Prestataire	2019	2020	Evolution
Déchets verts des déchèteries	St Ours Les Roches	VALTOM	Ecovert Boilon	795	655	- 17,61 %
Déchets verts municipaux et des voiries	St Ours Les Roches	VALTOM	Ecovert Boilon	0	0	=
Déchets verts des particuliers	St Ours Les Roches	VALTOM	Ecovert Boilon	0	Non pesés	=
Déchets verts des professionnels	St Ours Les Roches	VALTOM	Ecovert Boilon	26	109	+ 319 %
TOTAL				821	764	-6,94 %

Depuis début 2017, les usagers apportant des branchages à la déchèterie de Saint Ours sont, dès que possible orientés directement sur la plateforme de broyage. Une partie de ces branches est broyée avec le broyeur du SICTOM. Cela permet de mettre à disposition du broyat aux usagers et/ou d'alimenter les composteurs grande capacité installés autour de la commune de Saint Ours.

Ce principe de séparation des branches est également expérimenté sur les déchèteries des Ancizes Comps et de Pontaurmur, suite à l'ouverture d'une plateforme spécifique en novembre 2020.

En parallèle et en partenariat avec le VALTOM, le SICTOM propose la pratique du compostage individuel auprès de ces usagers. Ainsi, 145 composteurs ont été distribués en 2020 (rappel 2019 : 92 composteurs distribués).

II.3.4. Les déchets des déchèteries

Localisation et types de traitement

Matériaux	Type de traitement	Transporteur	Repreneur ou Eco organismes	Adresse (siège social)
Ferrailles	Recyclage	Paprec Auvergne ECHALIER	Paprec Auvergne ECHALIER	Saint Ours (63)
Déchets verts	Compostage	ECOVERT BOILON	ECOVERT BOILON	Lempty (63)
Cartons bruns	Recyclage	Paprec Auvergne ECHALIER	Paprec Auvergne ECHALIER	Saint Ours (63)
Bouteilles plastiques	Recyclage	Paprec Auvergne ECHALIER	PAPREC France	Saint Herblain (44)
Pneumatiques	Valorisation	PROCAR	ALLIAPUR	Lyon (69)
Piles	Traitement	Paprec Auvergne ECHALIER	COREPILE	Paris (75)
Huile de vidange	Valorisation	CHIMIREC	CHIMIREC	Mende (48)
Verre	Recyclage	Paprec Auvergne ECHALIER	OI MANUFACTURING	Verrerie St Romain le Puy/Veauches (42)
Encombrants	Incinération	Paprec Auvergne ECHALIER	VALTOM	Clermont fd (63)
Bois traité	Valorisation	Paprec Auvergne ECHALIER	Paprec Auvergne ECHALIER	Saint Ours (63)
Meuble (DAE)	Valorisation	Praxy Centre	ECO MOBILIER	Paris (75)
Tubes néons ampoules	Valorisation	TRIADE Electronique	RECYLUM	Paris (75)
D3E	Valorisation	VEOLIA PROPLETE	ECO SYSTEMES	Paris (75)
Déchets toxiques hors ECO DDS	Traitement spécifique	CHIMIREC	CHIMIREC	Mende (48)
Déchets toxiques ECODDS	Traitement spécifique	CHIMIREC	ECO DDS	Boulogne Billancourt (92)
DASRI	Incinération	La Boîte à papiers	DASTRI	Paris (75)

Accusé de réception en préfecture

063-200070753-20211207-DELIB2021120735-DE

Date de télétransmission : 23/12/2021

Date de réception préfecture : 23/12/2021

II.3.5. Le centre de tri

II.3.5.a. Localisation des repreneurs

Matériau trié	Centre de tri	Repreneur	Adresse (siège social)
Cartonnettes	Paprec Auvergne ECHALIER	EPR	Saint Denis (93)
Briques alimentaires	Paprec Auvergne ECHALIER	Revipac	Paris (75)
Bouteilles en plastique	Paprec Auvergne ECHALIER	Paprec France	Saint Herblain (44)
Emballages en acier	Paprec Auvergne ECHALIER	Arcelor Mital	La Plaine (93)
Emballages en aluminium	Paprec Auvergne ECHALIER	Regeal Affimet	Compiègne (60)
Journaux – magazines	Paprec Auvergne ECHALIER	Paprec Auvergne ECHALIER	Clermont Ferrand (63)
Verre	Paprec Auvergne ECHALIER	OI manufacturing	Villeurbanne (69)

II.3.5.b. Quantités traitées (en tonne)

	2019	2020	Evolution
Journaux Magazines	231,03	212,26	- 8,12 %
Gros de Magasin	60,59	49,68	-18.01 %
Carton	210,95	221,66	+ 5,08 %
Briques alimentaires	5,88	8,49	+ 44,39 %
Bouteilles plastiques	59,86	67,93	+13,48 %
Emballage acier	25,15	26,55	+ 5,57 %
Emballage alu	0,93	1,76	+ 89,25 %
Refus	144,64	140,56	-2,82 %
Total	739,00	728,90	- 1,37 %

III INDICATEURS FINANCIERS

III.1. Modalités de financement du service

III.1.1. Contribution des particuliers

Accusé de réception en préfecture
06/12/2021 à 10h35
Date de télétransmission : 23/12/2021
Date de réception préfecture : 23/12/2021

Le groupe ses recettes et ses dépenses sous la forme d'un **budget unique**.

Le SICTOM se finance donc par le biais de la Redevance d'Enlèvement des Ordures ménagères depuis le 1^{er} janvier 2010.

Le financement du service est également assuré par des conventions avec différents Eco-organismes agréés et notamment celui pour le recyclage des emballages et par la vente des matériaux triés issus des déchets triés.

La REOM est composée :

- d'une part fixe pour les frais de gestion et de collecte incompressibles, fixée à 93,50 €/an,
- d'une part variable concernant les dépenses liées au traitement des déchets.

Cette part variable est constituée par un nombre de bases correspondant à la situation de chacun (administrations, professionnels, particuliers...), la base étant fixée à 57 €/an.

Soit par exemple, pour une année :

- foyer 1 personne : 150,50 €
- foyer 2 personnes : 207,50 €
- foyer 3 personnes : 236 €
- foyer 4 personnes et plus : 264,50 €
- Résidences secondaires : 207,50 €...

Modalités de financement	Montant 2019	Montant 2020
REOM classique	2 404 646 €	2 388 724 €

La baisse de la REOM en 2020 s'explique en partie par l'exonération exceptionnelle des professionnels ayant fermé lors du confinement du printemps 2020 et un report de facturation du Conseil Départemental (collecte des aires de repos).

III.1.2. Contribution des usagers autres que particuliers

La collectivité fait payer en direct le service rendu pour la collecte des déchets assimilés et pour l'accès en déchèterie via la REOM aux usagers non particuliers.

III.1.3. Autres recettes

Le financement du service est également assuré de la façon suivante :

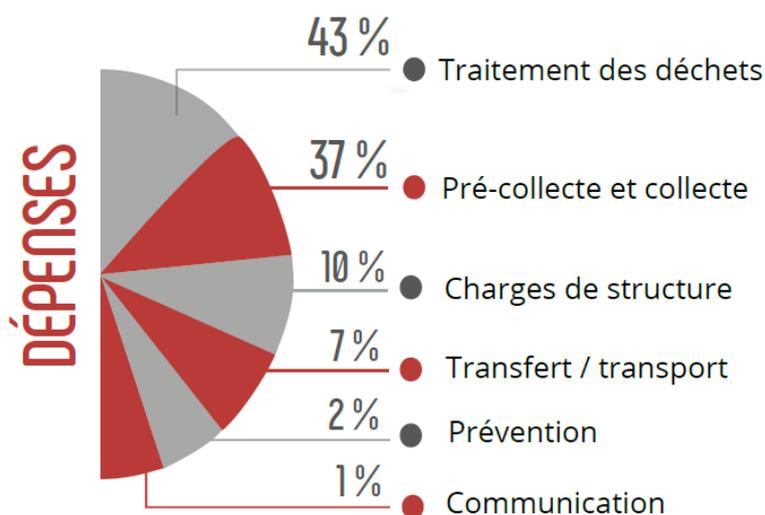
- Par des conventions signées avec des organismes agréés et notamment celui pour le recyclage des emballages : la Société CITEO (anciennement ECO-EMBALLAGES),
- Par la vente de matériaux issus des déchets triés en Apport Volontaire, en bacs jaunes ou en déchèteries,
- Des aides ou subventions de la Région ou de l'ADEME,
- Par les remboursements du VALTOM pour l'exploitation réalisée en régie par le SICTOM des unités de transfert/traitement du VALTOM.

III.2 Indicateurs financiers du service

III.2.1. Dépenses de fonctionnement

Montant global des dépenses de fonctionnement pour l'année 2019 : **3 266 365 €** (sans résultat reporté N-1)

Répartition des dépenses 2020



La pré-collecte et la collecte en régie des Ordures Ménagères et des emballages recyclables en bacs à couvercle jaune représentent un montant de **631 835 €** (amortissement compris).

Les autres prestations rémunérées pour la collecte et/ou le traitement des déchets ménagers auprès de prestataires privés ou par le VALTOM (Art 6 I I) représentent un montant de **1 072 080 €**.

Rappel des principales prestations concernant la collecte des emballages et le transfert des déchèteries :

- Collecte, transfert des Points Propres (verre) – Ets Paprec Auvergne ECHALIER : 39 323 €
- Collecte, transfert des Points Propres (emballages) – Ets Paprec Auvergne ECHALIER : 27 362 €
- Transfert des bennes des déchèteries jusqu'aux centres de traitement – Ets Paprec Auvergne ECHALIER : 155 229 €
- Tassage de bennes des déchèteries – Ets GARRAUD et BOURDUGE TP : 6 753 €
- Collecte et traitement des déchets spéciaux – CHIMIREC : 11 155 €
- Collecte et traitement et des huiles moteurs – CHIMIREC : 8 620 € (démantèlement de 5 colonnes à huiles moteurs),
- Traitement des Ordures Ménagères : 485 000 €
- Traitement des encombrants : 153 000 €

III.2.2. Recettes de fonctionnement

Montant global des recettes d'exploitation pour l'année 2019 : **3 656 344 €** (sans résultat reporté N-1)

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20211207-DELIB2021120735-DE
Date de télétransmission : 23/12/2021
Date de réception préfecture : 23/12/2021

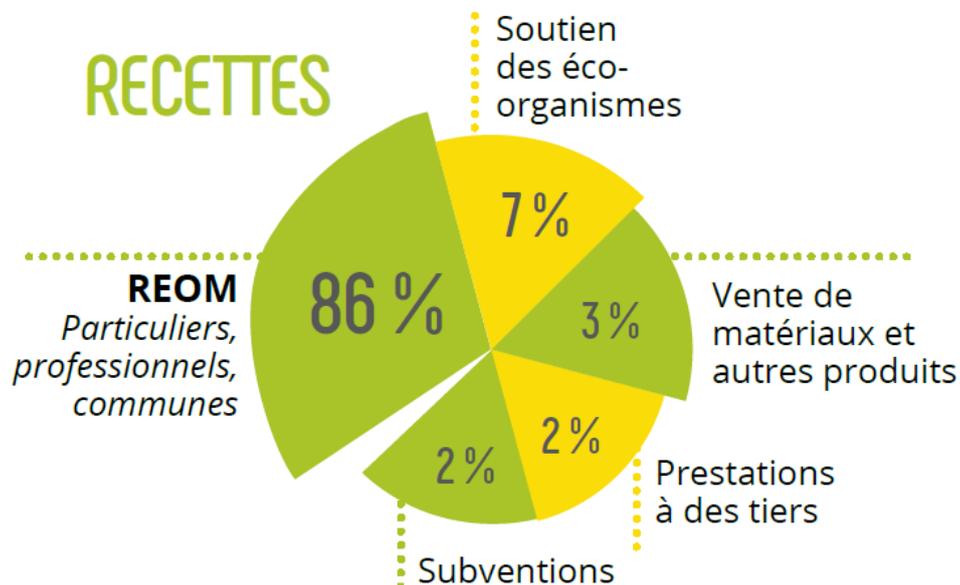
Rappel des principales recettes :

- REOM : 2 388 724 €
- Remboursement exploitation Quai de transfert pour le VALTOM (forfait 6,19€HT/t) : 38 646 €
- Remboursement frais réel suivi post-exploitation ISDND pour le compte du VALTOM : 141 450 €
- Participation de la Communauté de Communes Marche en Combrailles en Aquitaine (déchèterie de Giat) : 35 206 €
- Recettes liées à la valorisation des emballages et déchets collectés en déchèteries : **270 301 €** dont :
 - Aides versées par CITEO (soutien à la tonne triée et aides diverses) : 152 108 € (sans soutien transition 2019)
 - Aides versées par OCAD3E / Recylum : 16 343 €
 - Aides versées par ECO MOBILIER : 17 173 €
 - Aides versées pour la collecte et valorisation du verre : 12 910 €
 - Vente des bouteilles plastiques Paprec France (Option Fédération) - Paprec : 7 537 €
 - Vente de l'acier Arcelor Mittal : 2 424 €
 - Vente de l'aluminium Regeal Affimet : 371 €
 - Vente des briques alimentaires - REVIPAC : 166 €
 - Vente du carton collecte sélective - Ets EPR : 22 752 €
 - Vente Papier et Journaux mag collecte sélective (reversement 100% VALTOM) : 15 918 €
 - Vente ferrailles et batteries collectés en déchèteries (reversement 100% VALTOM) : 17 051 €
 - Vente du carton collecté en déchèteries (Paprec Auvergne Echalièr) : 5 548 € (chute du cours de revente)

	Financement du service	Recettes 2014 en Euros	Recettes 2015 en Euros	Recettes 2016 en Euros	Recettes 2017 en Euros	Recettes 2018 en Euros	Recettes 2019 en Euros	Recettes 2020 en Euros
COLLECTE	CITEO	123 050	153 994	149 545	142 806	102 439	184 944	152 108
	Eco Folio			18 312	18 976			
	Ventes de matériaux	56 660	64 648	69 443	65 071	72 036	68 473	62 078
	Participation des usagers pour la collecte des encombrants	Néant						
DECHETERIES	Dépôts en déchèteries	(REOM)						
	Aides Eco Systèmes (D3E)	9 398	16 062	16 973	15 600	15 337	14 810	16 343
	Aides Eco DDS	-	2 850	3 797	3 795	-	4 237 (2018)	(report 2021)
	Aides Eco Mobilier	-	-	19 603	18 976	14 763	21 249	17 173
	Ventes de matériaux	3 891	8 884	25 337	24 988	40 944	28 813	22 599
	Accès EPCI extérieur	16 389	19 374	21 042	20 658	22 432	27 966	35 206
PROFESSIONNELS	(Apport DAE ISDND) Fermeture ISDND	26 263	18 200	11 721	0	0	0	0

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20211207-DEL 2021120735-DE
Date de télétransmission : 23/12/2021
Date de réception préfecture : 23/12/2021

Répartition des recettes 2020

Agréments :

Le SICTOM est titulaire d'un contrat avec plusieurs organismes agréés.

Pour les emballages : CITEO Adelphe
 barème C barème D barème E barème F

Date de signature : 6 mars 2018 (2018 /2022)

Identification du signataire : SICTOM EPCI de traitement (indiquez le nom)

Modalités de reprise Barème F :

Option « Filière » : aluminium, acier et briques alimentaires

Option « Fédération » : cartons PCNC : EPR

Option « Fédération » : Bouteilles plastiques : Paprec

Pour les imprimés (CITEO) : oui non

Date de signature : 07 mai 2018 (2018/2022)

Identification du signataire : SICTOM EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les DEEE : Ecologic Ecosystèmes
 ERP Recylum

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20211207-DELIB2021120735-DE
Date de télétransmission : 23/12/2021
Date de réception préfecture : 23/12/2021



Date de signature : janvier 2020

Identification du signataire : SICTOM EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les DASRI : DASTRI

Date de signature : janvier 2019

Identification du signataire : SICTOM EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les Déchets dangereux : ECO DDS

Date de signature : 16/11/2018

Identification du signataire : SICTOM EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les textiles : ECO TLC

Date de signature : janvier 2020

Identification du signataire : SICTOM EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les Déchets d'ameublement : ECO MOBILIER

Date de signature : janvier 2019

Identification du signataire : SICTOM EPCI de traitement (VALTOM)



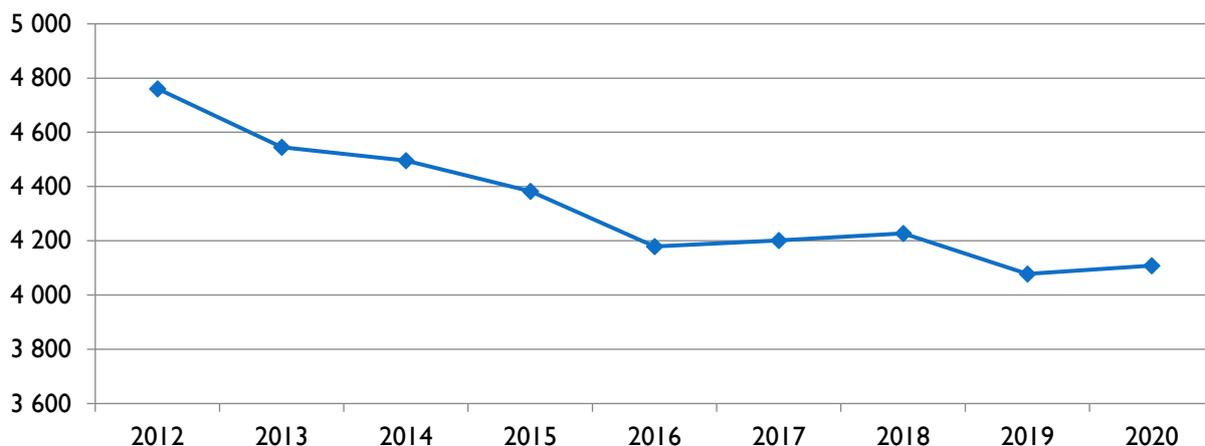
IV LES CHIFFRES CLES

IV.1. Quantités collectées à domicile et en Apport Volontaire

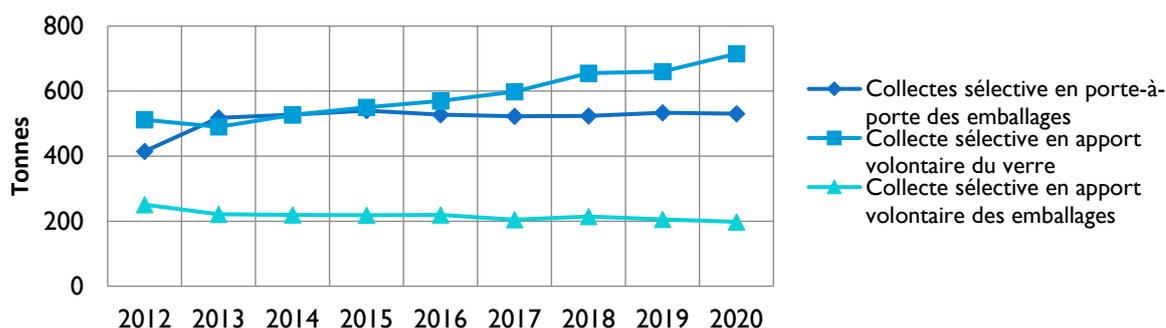
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Collecte des ordures Ménagères résiduelles (tonnes)	4 761	4 545	4 496	4 383	4 179	4 201	4227	4 078	4 108
Collecte des ordures ménagères résiduelles (kg/hab/an)	257,99	246,84	245,61	240,24	229,41	231,33	232,79	224,09	225,43
Collectes sélectives en porte-à-porte des emballages (tonnes)	415	518	528	540	528	523	524	534	531
Collectes sélectives en porte-à-porte des emballages (kg/hab/an)	22,49	28,13	28,84	29,60	28,98	28,80	28,86	29,34	29,14
7Collecte sélective en apport volontaire (verre) (tonnes)	512	490	527	550	570	598	655	660	715
Collecte sélective en apport volontaire (verre) (kg/hab/an)	27,74	26,61	28,79	30,15	31,29	32,93	36,07	36,27	39,24
Collecte sélective en apport volontaire (papier cartons journaux magazines) (tonnes)	205	181	179	175	174	159	168	158	148
Collecte sélective en apport volontaire (papier cartons journaux magazines) (kg/hab/an)	11,11	9,83	9,78	9,59	9,55	8,76	9,25	8,68	8,12
Collecte sélective en apport volontaire (corps creux divers) (tonnes)	46	40	40	43	45	46	46	48	50
Collecte sélective en apport volontaire (corps creux divers) (kg/hab/an)	2,49	2,17	2,18	2,36	2,47	2,53	2,53	2,53	2,74
Collecte sélective en apport volontaire (huile) (tonnes)	11	13	11	13	16	8	24	9	19
Collecte sélective en apport volontaire (huile) (kg/hab/an)	0,60	0,71	0,60	0,71	0,88	0,44	1,32	0,49	1,04
Collecte sélective en apport volontaire (textiles) (tonnes)	0	27	62	92	96	131	105	108	85
Collecte sélective en apport volontaire (textiles) (kg/hab/an)	0	1,47	3,39	5,04	5,27	7,21	5,78	5,94	4,66
TOTAL (en tonnes)	5 950	5 814	5 843	5 796	5 608	5 666	5 749	5 595	5 656
TOTAL (kg/hab/an)	322,42	315,75	319,20	317,69	307,86	312,00	316,61	307,45	310,38
Taux de valorisation	19,83%	21,78%	76,85%	76,53%	77,64%	77,20%	77,94%	78,13%	78,22%

Le taux de valorisation des ordures ménagère assimilés a largement augmenté depuis la mise en place du Pôle Vernéa, avec une part de stockage/enfouissement estimée à 30 %.

Collecte des ordures ménagères assimilées résiduelles en tonnes



Collecte des emballages en porte à porte ou en Apport Volontaire

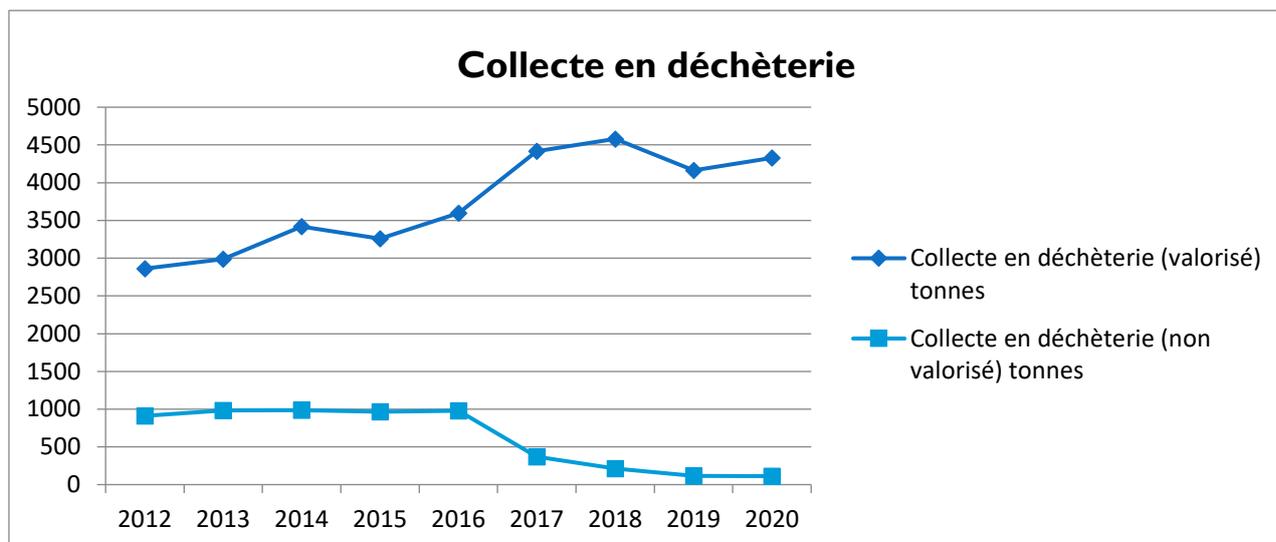


IV.2. Quantités collectées en déchèteries

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Collecte en déchèterie (valorisé) tonnes	2 862	2 987	3 420	3 259	3 595	4 419	4 580	4 163	4 329
Collecte en déchèterie (valorisé) (kg/hab/an)	155,12	162,22	186,83	178,63	197,35	243,34	252,23	228,74	237,56
Collecte en déchèterie (non valorisé) tonnes	912	982	986	966	980	369	212	115	112
Collecte en déchèterie (non valorisé) (kg/hab/an)	49,45	53,33	53,86	52,95	53,80	20,32	11,68	6,34	6,15
TOTAL (tonnes)	3 775	3 969	4 406	4 225	4 575	4 788	4 792	4 278	4 441
TOTAL (kg/hab/an)	204,57	215,55	240,73	231,58	251,15	263,66	263,91	235,07	243,70
Taux de valorisation	75,83%	75,26%	77,62%	77,14%	78,58%	87,79%	89,92%	90,44%	85,44%

Le taux de valorisation en déchèterie est en baisse, compte tenu de l'augmentation des encombrants en 2020. Ceux-ci sont valorisés énergétiquement à VERNEA à 70%, avec une part de stockage/enfouissement estimée à 30% .

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20211207-DELIB2021120735-DE
Date de télétransmission : 23/12/2021
Date de réception préfecture : 23/12/2021



IV.3. Quantités totales des déchets ménagers et assimilés (en tonnes)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution v/2019
Déchets valorisés	4 051	4 254	7 910	7 695	7 949	8 610	8 790	8 240	8 398	
Déchets non valorisés	5 673	5 529	2 339	2 326	2 234	1 844	1 751	1 633	1 699	
TOTAL	9 725	9 783	10 249	10 021	10 183	10 454	10 541	9 873	10 097	+ 2,27 %

IV.4. Quantités totales des DMA (en kg/hab/an)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Déchets valorisés	219,55	229,67	432,12	421,78	436,37	474,12	484,08	452,80	460,85
Déchets non valorisés	307,44	300,17	127,78	127,49	122,64	101,54	96,43	89,73	93,23
TOTAL	526,99	529,84	559,90	549,28	559,01	575,66	580,52	542,53	554,08
Taux de valorisation	41,66 %	43,35 %	77,18 %	76,79 %	78,06 %	82,36 %	83,39 %	83,46 %	83,17 %

IV.5. Coût moyen du service par habitant

Coût aidé (hors TVA) : Ensemble des charges de gestion des déchets desquelles sont déduites les ventes de matériaux et d'énergie, les soutiens des éco-organismes, les aides diverses.



Répartition Coût aidé HT (€/hab)	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Autres services (huile moteur)
2017	73	1	14	33	0
2018	74,20	1,15	12	36,48	0,07
2019	66,23	1,05	9,45	38,81	0,18
2020	71,91	1,80	11,07	41,60	0,54

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Coût aidé (€ HT)	107,96	89,00	118,12	120,32	119,08	121,16	123,90	115,72	126,93
Evolution	-	-17,56%	+32,72%	+1,84%	-1,03%	+1,75%	+2,26%	- 6,60%	+ 9,69%

La baisse de l'année 2013 s'explique par une baisse de la Taxe Générales des Activités Polluantes payée pour chaque tonne enfouie à l'ISDND de Miremont suite à la certification ISO 14001. L'augmentation observée en 2014 fait suite à la mise en service du site de traitement VERNEA (mais qu'il faut relativiser par rapport à l'année 2012).

Tous les postes de dépenses augmentent en 2020 (augmentation du prix de traitement VERNEA et chute des prix de reprises de certains matériaux).

IV.6. Contribution moyenne par habitant

Contribution = Somme perçue auprès des habitants

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Contribution moyenne par habitant pour le service complet	106,63	111,92	117,94	118,94	124,18	130,81	130,56	132,15	131,09

V Mesures prises pour prévenir ou pour atténuer les effets préjudiciables à la santé et à l'environnement

V.1. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité

V.1.1. Prévention de la production de déchets

V.1.1.a. Réduction de la production de biodéchets

❖ *Compostage individuel*

Près de 2 050 composteurs individuels déployés sur le territoire (907 composteurs distribués entre 2011 à 2020).

145 composteurs distribués en 2020 (vs 92 en 2019).

Accusé de réception en préfecture
 063-200070753-20211207-DELIB2021120735-DE
 Date de télétransmission : 23/12/2021
 Date de réception préfecture : 23/12/2021

17 campagnes de distributions organisées sur l'année.

Indicateurs de flux de déchets évités* : environ **200** tonnes des déchets évités pour 2020 (toute forme de compostage confondue) * (*référence : 75 kg de déchets organiques évités /pers./an ; moyenne de 2.2 pers./foyer sur le territoire).

❖ **Compostage partagé :**

En raison de la crise sanitaire Covid-19, les actions de terrain ont été limitées et la situation a freiné le déploiement des projets. Aucun nouveau site de compostage partagé n'a été installé en 2020.

❖ **Animations :**

Le SICTOM a réalisé des animations grand public pour promouvoir le compostage :

- Distribution de broyat aux Ancizes le 27 juin 2020.
- Stand d'information sur le compostage et stand Cuisine zéro déchet zéro gaspillage à la foire de Giat le 2 octobre 2020.
- Organisation d'un Café Compost le 10 octobre 2020 à Bromont-Lamothe. Cette animation a réuni 15 personnes dans le jardin de l'une des habitantes. L'intervenant, formateur en éducation nature et environnement, a pu expliquer de manière approfondie les principes du compostage et ses avantages. Ce fut également l'occasion pour les participants venant de diverses communes, d'échanger sur leurs pratiques de jardinage.
- Animation broyage et distribution de broyat à La Goutelle le 17 octobre 2020.



V.I.I.b. Réduction de la production de déchets végétaux

❖ *Déploiement des opérations de broyage*

Le SICTOM Pontaumur Pontgibaud poursuit ses actions afin de diminuer les quantités de déchets verts collectés sur l'ensemble des déchèteries.



Subvention pour l'achat de broyeur individuel

Le SICTOM accorde des subventions pour favoriser l'achat de broyeur individuel. Cette décision a été votée en Comité Syndical du 9 octobre 2015. Cette subvention est réservée pour les habitants du territoire du SICTOM Pontaumur Pontgibaud s'acquittant de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères, à hauteur de 30% du montant toutes taxes

AR 063-200070753-20211207-DELIB2021120735-DE
Date de télétransmission : 23/12/2021
Date de réception préfecture : 23/12/2021



comprises pour l'acquisition d'un broyeur à végétaux. La subvention est plafonnée à 150 € pour un achat individuel et à 300 € pour un achat groupé pour inciter à l'achat collectif.

Nombre de subventions versées 2020	Montant total versé 2020
15 (13 en 2019)	1740 € (1235 € en 2019)

Mise à disposition du broyeur à végétaux du SICTOM :

Le SICTOM met à disposition son broyeur à végétaux à l'ensemble des communes de son territoire. Pour toute demande de l'une des mairies, le SICTOM envoie un agent pour broyer les déchets verts de la commune.

De plus, une convention a été signée avec le SICTOM des Combrailles pour mutualiser l'utilisation du broyeur (prestation facturée).

En 2020, ce sont 12 communes qui ont fait appel à ce service et 27 journées de broyage réalisées.



Plateformes de broyage de branches :

Une réflexion avait précédemment été menée sur le maillage du territoire du SICTOM en plateformes de broyage de branches.

L'objectif est de détourner les branches issues des tailles des particuliers et des communes déposés en déchèteries. Le broyat ainsi produit permettra à terme d'alimenter les composteurs de quartiers. Il sera également utilisé pour le paillage des espaces verts des communes et une partie sera redistribuée aux usagers.

En 2020, 2 nouveaux espaces dédiés au broyage de branches ont été créés :

- A l'intérieur de la plateforme de broyage de Saint-Ours (derrière la déchèterie) : aménagement d'un espace dédié

Accusé de réception en préfecture
 063-200070753-20211207-DELIB2021120735-DE
 Date de télétransmission : 23/12/2021
 Date de réception préfecture : 23/12/2021



- Création d'une plateforme de broyage de branches à côté de la déchèterie de Pontaumur



Pour ces travaux, le SICTOM Pontaumur Pontgibaud a bénéficié du soutien de la Région AURA.



Quantités de déchets verts détournés des déchèteries en 2020 :

La quantité estimée est d'environ 130 tonnes :

- 90 tonnes de déchets verts broyés par le SICTOM (plateformes de broyage de branches + broyage directement auprès des communes)
- 40 tonnes de déchets verts broyés par les particuliers grâce à l'achat de broyeurs individuels.

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20211207-DELIB2021120735-DE
Date de télétransmission : 23/12/2021
Date de réception préfecture : 23/12/2021

❖ *Gestion de déchets verts et jardinage au naturel*

Communication sur le rappel de l'interdiction de brûlage

Une communication a été faite aux communes et aux particuliers (envoi d'un flyer avec la facture de la REOM) pour rappeler l'interdiction de brûler les déchets verts et les alternatives existantes : broyage, paillage, jardinage au naturel, en parallèle de la communication départementale du VALTOM.

Opération sapins de Noël

Mise en place de 5 points de collecte (Giat, Les Ancizes, Saint-Ours, Pontaurmur et Saint-Bonnet près Orcival) pour les sapins des particuliers et des communes. Ces sapins ont ensuite été broyés et le broyat obtenu distribué lors de 5 animations avec les habitants.

Communication « Des Trésors verts dans mon jardin / dans ma commune »

Pour les particuliers : 10 fiches conseils à télécharger sur notre site internet ou en version papier sur demande auprès du SICTOM (communication par newsletter, kit communication remis aux mairies, distribution lors des animations grand public)

Pour les communes : remise d'un guide dédié à la gestion des déchets verts en collectivité (1 guide par mairie)



V.I.I.c. Lutte contre le gaspillage alimentaire (LGA)

❖ *Accompagnement LGA en restauration collective :*

2 établissements publics devaient bénéficier d'un accompagnement du VALTOM (syndicat de traitement des déchets du Puy-de-Dôme) sur la lutte contre le gaspillage alimentaire dans leur cuisine collective. Il s'agit de l'Ehpad de Pontgibaud et de l'Ehpad de Giat. Les accompagnements, débutés en octobre 2019 n'ont malheureusement pas pu se poursuivre sur l'année 2020 en raison de la crise sanitaire COVID-19. Les accompagnements se font en général sur une durée de 6 mois à 1 an.

L'école primaire de Pontgibaud a également pu bénéficier d'un accompagnement sur la sensibilisation à la LGA. En effet, l'école a été retenue pour bénéficier du programme **Etablissements Témoins** proposé par le Valtom pour l'année scolaire 2020-2021. A ce titre, 2 classes de l'école (CM et maternelle) ont pu bénéficier d'un cycle d'ateliers autour des thèmes

du gaspillage alimentaire, compostage et jardinage, le cycle de vie des déchets et le goûter zéro déchet. A l'issue de ces ateliers, un travail a été mené avec les agents municipaux des cuisines et un composteur installé pour composter les restes de repas, où 60 repas sont servis par jour, générant 7.5kg de déchets, soit 125g par élève.

❖ *Démarche Gourmet Bag (restauration commerciale)*

Le SICTOM a poursuivi et relayé l'opération « Gourmet bag » lancée par le VALTOM, qui vise à encourager les restaurants à proposer un Gourmet Bag aux clients n'ayant pas fini leurs assiettes.

9 restaurants participants dont 1 nouveau restaurant engagé en 2020. 4 nouveaux restaurants intéressés et démarchés, mais partenariats pas finalisés car établissements fermés en raison de la crise sanitaire COVID-19.



Potages et Papotages	LANDOGNE
Etap'Auvergne	MIREMONT
Auberge Le Saint Georges	SAINT GEORGES DE MONS
Lou Soleil	LES ANCIZES COMPS
La Ferme de Taunine	CONDAT EN COMBRAILLE
Restaurant le Pull vert	PULVERIERES
Le Montania - Volcan Sancy	NEBOUZAT
La Chabana	NEBOUZAT
Auberge du Montel	MONTEL DE GELAT

V.I.I.d. Réduction des emballages et papiers

Le SICTOM Pontaumur Pontgibaud a fait réaliser des présentoirs distribués aux 33 communes pour pouvoir mettre à disposition les autocollants STOP PUB à leurs habitants.



V.I.I.e. Sensibilisation des scolaires

Le SICTOM Pontaumur Pontgibaud propose chaque année des animations auprès des jeunes (de l'école maternelle au lycée).

Les animations proposées abordent plusieurs thématiques au choix : le tri sélectif, le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire, les éco-gestes et le réemploi, la visite d'une déchèterie.

Accusé de réception en préfecture
 063-200070753-20211207-DELIB2021120735-DE
 Date de télétransmission : 23/12/2021
 Date de réception préfecture : 23/12/2021

Pour l'année scolaire 2020-2021, se sont au total près de **600 enfants** qui ont été sensibilisés au tri et/ou à la prévention des déchets.

Ecoles participantes : Ecole primaire publique de Saint-Ours ; MFR de Gelles, Lycée Professionnel Agricole des Combrailles, Ecole JB de la Salle de Giat, école maternelle et primaire de Bromont-Lamothe, école primaire d'Aurières, collège de Pontgibaud, collège des Ancizes, école maternelle de St-Avit, école élémentaire de Saint-Georges de Mons.



V.I.I.f. Mieux valoriser les déchets des déchèteries

Filière gravats et placoplâtre

Des travaux d'agrandissement sur la déchèterie de Pontaumur étaient prévus en 2020. Objectif : ajouter 3 bennes supplémentaires, dont une destinée à la collecte spécifique du placoplâtre. Les travaux sont reportés à l'automne 2021.

Amiante lié des particuliers

Le VALTOM, en partenariat avec le SICTOM, a mis en place des collectes d'amiante gratuites pour les particuliers afin d'assurer une meilleure valorisation des bennes gravats et éviter leur refus en cas de dépôt d'amiante. Trois collectes d'amiante ont été réalisées en 2020 pour 14 tonnes.



V.I.I.g. Economie circulaire

Un partenariat a été signé avec la CRMA (Chambre régionale des métiers de l'artisanat) en septembre 2020 dans le cadre de l'action « TPE/PME gagnantes sur tous les coûts ».

Objectif : accompagner 5 artisans de l'alimentaire à la réduction de leurs déchets par la réalisation d'un diagnostic de flux, un accompagnement pour une réduction à la source et une recherche des exutoires pour valoriser au mieux les biodéchets produits.

Artisans participants : restaurant Marceline Edgar et Cie à Saint-Pierre-le-Chastel, boulangerie de La Goutelle, boucherie de Chapdes-Beaufort, chocolaterie de Pontgibaud, boulangerie Pontlevy des Ancizes Comps.

V.I.I.h. Développer les éco-événements

Le SICTOM Pontaurum Pontgibaud poursuit son action auprès des associations et communes pour diminuer la quantité de déchets qu'elles produisent lors de l'organisation de manifestations.

Subventions à l'achat de gobelets réutilisables

8 subventions accordées pour 1800€ en 2020.

Prêts pour les associations et les communes

Le SICTOM possède 1500 gobelets réutilisables qu'il prête aux associations ou communes pour leurs événements.

Nombre de prêt en 2020 : 2 (au vu de la crise sanitaire, peu d'évènements ont été organisés).

Le SICTOM a acquis en 2020 une colonne à verre mobile, destinée à être prêtée aux associations et communes pour l'organisation de leurs événements.

Projet mon Club sportif Zéro Déchet (VALTOM) :

Accompagnement du club Dôme Sancy Foot :

- Fourniture de matériel de tri et affiches
- Subvention accordée pour l'achat de gourdes.

V.1.2. Protection de l'air sur l'ISDND

- Suivi du réseau de collecte du biogaz des casiers n°1 et n°2 et suivi de combustion de la torchère.

V.1.3. Protection de l'eau sur l'ISDND

- Evacuation de la totalité des lixiviats sur la STEP de Riom du fait de l'impossibilité de rejeter dans le ruisseau de la Ganne (débit inférieur à 120 m³/h),
- Suivi analytiques des rejets conformément à l'arrêté préfectoral.

V.1.4. Protection des paysages

- Entretien et fauchage des espaces verts

V.2. Information et surveillance

Les maires, les délégués des communautés de communes ou communauté d'agglomération adhérentes au SICTOM sont informés du fonctionnement du SICTOM Pontaurum Pontgibaud par les Comités Syndicaux et les comptes rendus de ceux-ci.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est distribué à tous les délégués présents lors du Comité Syndical, puis transmis aux communes et communautés de communes par voie dématérialisée. Le RPQS est disponible en ligne sur le site internet du SICTOM. La lettre d'information du SICTOM « le mag » est transmis une fois par an dans les boîtes aux lettres des usagers.

Le VALTOM transmet aux autorités compétentes ainsi qu'à la Mairie de Miremont, un rapport d'activité annuel sur l'ISDND de Miremont.

VI CONCLUSIONS

Les principales évolutions en 2020

- Renouvellement des instances du SICTOM en septembre 2020 / Validation des objectifs du mandat 2020/2026
- Gestion de la crise sanitaire liée au COVID 19 (continuité du service de collectes des ordures ménagères et des emballages, fermeture temporaire des déchèteries)



- Suivi du Programme Local Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) : Continuité des actions de prévention et de réduction de la production de déchets ménagers (dernière année du CODEC avec le VALTOM)
- Mise en place du Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques du SICTOM
 - Embauche d'un guide composteur à ½ temps mis à disposition par le VALTOM et d'un agent en charge du broyage à ½ temps
 - Construction de la plateforme de branches de Pontaurmur et aménagement de la plateforme de broyage de Saint Ours (p 30 et 31)
- Réflexion sur l'organisation de la collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective en bacs jaunes et en apport volontaire afin de mettre en place l'extension des consignes de tri en 2021
- Lancement des travaux de la centrale photovoltaïque de production d'électricité du VALTOM sur l'ISDND de Miremont
- Audit de suivi de la certification ISO 14001 du Centre de transfert de Saint Ours les Roches et des 4 déchèteries selon la nouvelle norme ISO 14001 :2015.

Les projets du SICTOM en 2021

- Suivi du Programme Local Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) : Continuité des actions de prévention et de réduction de la production de déchets ménagers (dernière année du CODEC avec le VALTOM)
- Continuité du Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques du SICTOM
 - Sensibilisation et mobilisation des communes autour du STGDO,
 - Mise en place de composteurs de quartier,
 - Construction de la plateforme de branches de Nébouzat et aménagement de la plateforme de broyage des Ancizes Comps
- Finalisation de l'étude mutualisée lancée sur la tarification incitative au niveau du VALTOM
- Réflexion sur la facturation des professionnels en déchèterie
- Mise en place de l'extension des consignes de tri et passage en multi-matériaux pour la collecte des emballages en Apport volontaire
- Amélioration du maillage du territoire par la mise en place de nouvelles colonnes et de nouveaux bacs
- Réalisation des travaux de mise en conformité réglementaire suite aux diagnostics et aux contrôles périodiques de l'APAVE sur les 4 déchèteries du SICTOM

Lancement du projet de rénovation de la déchèterie de Giat

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20211207-DELIB2021120735-DE
Date de télétransmission : 23/12/2021
Date de réception préfecture : 23/12/2021



- Renouvellement de la certification ISO 14001 du Centre de transfert de Saint Ours les Roches et des 4 déchèteries selon la nouvelle norme ISO 14001 : 2015.

A St Ours, le 13 octobre 2021.

Le Président du SICTOM

Laurent BATTUT

